



Grandes cultures

N°21

du 21/06/2022



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs

Khalid KOUBAÏTI

FREDON Nouvelle-Aquitaine

khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux

Elodie TOURTON / Terres Inovia

e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux

Agathe PENANT / Terres Inovia

a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs

Romain TSCHÉILLER / ARVALIS

r.tscheiller@arvalis.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°xx du xx/xx/xxxx »



Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : de 9 feuilles à panicule visible (BBCH 19 – 63).
- **Pucerons** : populations faibles sur des maïs suffisamment développés et avec une forte présence des auxiliaires.
- **Oiseaux** : maïs majoritairement hors période de sensibilité, signalez les dégâts **ICI**.
- **Autres ravageurs** : faibles attaques.
- **Pyrale** : vol en régression, larves baladeuses en cours, à suivre.
- **Sésamie** : fin du 1^{er} vol, larves non baladeuses (inaccessibles) en cours d'évolution. 2^{ème} vol attendu prochainement, à surveiller.
- **Diabrotica** : la surveillance coordonnée est de mise pour une lutte efficace : **PARTICIPEZ !**
- **Datura** : quelques signalements, contrôlez vos parcelles régulièrement.

Prochain BSV : le 12 juillet.

Blés et orges d'hiver

- **Etat sanitaire de vos céréales de 2022** : [à renseigner](#).

Surveillez les parasites de fin de cycle.

Nbre de parcelles suivies	Maïs
Créées	44
Observées	28

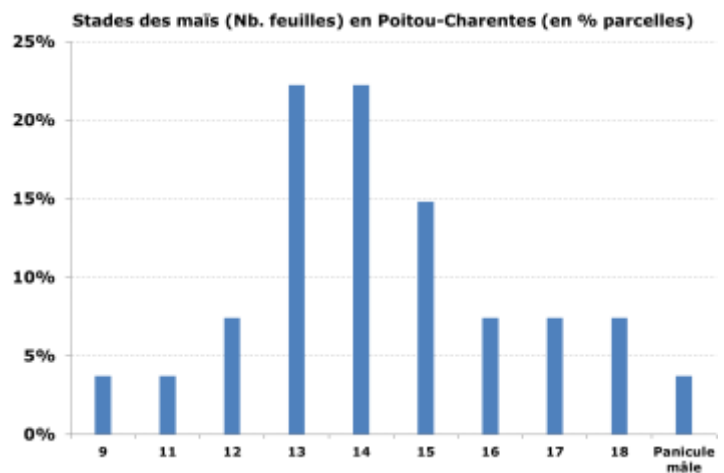
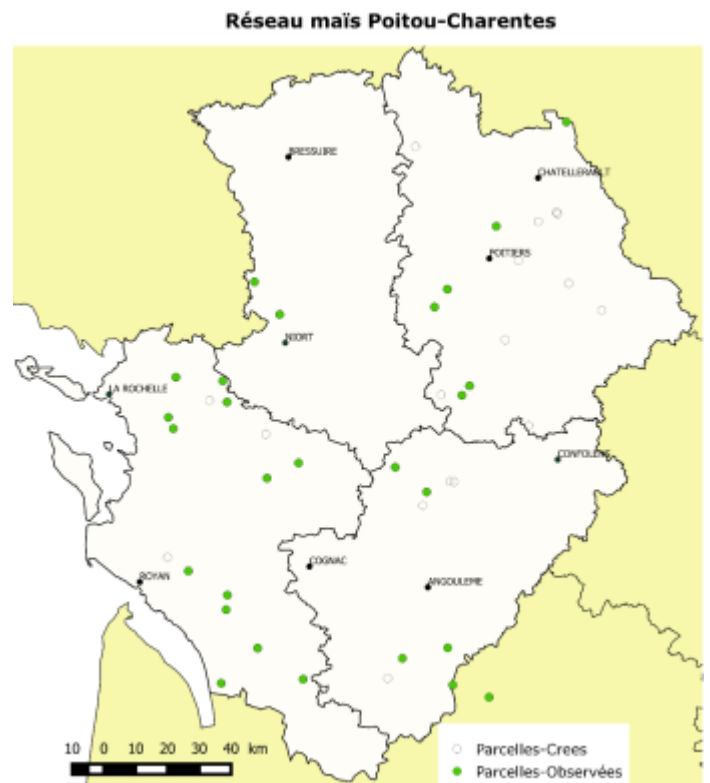
MAÏS

• Situation

Les parcelles du réseau sont entre 9 feuilles et panicules visibles (BBCH 19 à 63), la majorité des parcelles est à 11 - 15 feuilles. Les maïs les plus avancés sont en début floraison mâle (Charente-Maritime).

Bien que les températures chaudes de ce mois soient favorables pour le maïs, le manque d'eau devient limitant notamment dans les sols avec peu de réserve hydrique.

Le datura est signalé dans plusieurs parcelles. Mais dans la majorité, l'arrachage avant la formation des fruits (et stockage de ces plantes dans un point en bordure de parcelle) est la solution optimale.



• Oiseaux déprédateurs

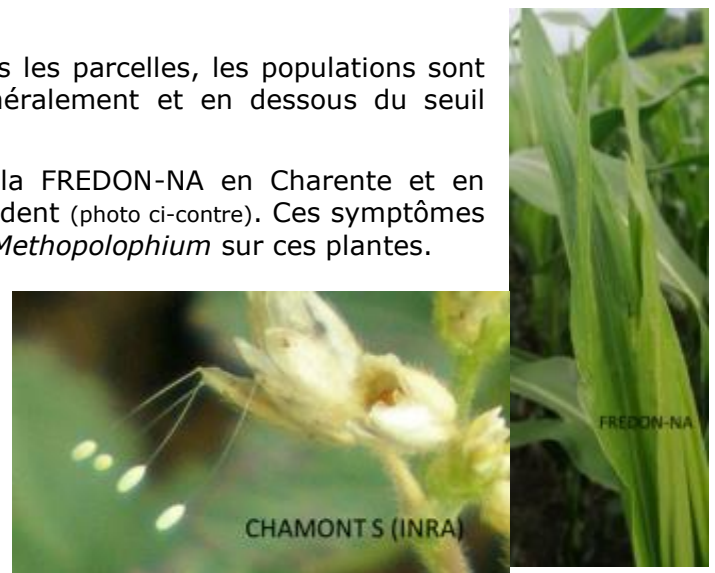
Signalez les dégâts occasionnés aux cultures par les oiseaux [ICI](#).

• Pucerons

Les *Methopolophium* et les *Sitobion* sont présents dans les parcelles, les populations sont faibles par rapport au stade du maïs et restent généralement en dessous du seuil indicatif du risque.

Les observations des plantes de maïs réalisées par la FREDON-NA en Charente et en Vienne montrent la présence de feuilles en forme de trident (photo ci-contre). Ces symptômes sont caractéristiques de la présence ou du passage du *Methopolophium* sur ces plantes.

De nombreux auxiliaires, comme les *aphidius* ou les coccinelles mais aussi des œufs de *chrysopes* (photo ci-contre) sont maintenant présents en parcelles.



La présence de punaises prédatrices du genre *Orius* ou *Anthocoris* (photo ci-contre) est signalée sur maïs. Ces 2 punaises sont des prédateurs polyphages qui se nourrissent de thrips (fortement présents ces derniers jours), pucerons et acariens. Ils s'attaquent à tous les stades de proies, y compris les adultes (principalement les insectes à corps mou), les nymphes et les œufs.



Périodes et seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous, une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
<i>Methopolophium</i>	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles
<i>Sitobion avenae</i>	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
<i>Rhopalosiphum padi</i>	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).

Évaluation du risque :

Les populations de *pucerons* sont maintenues à des niveaux faibles et les maïs sont à des stades pouvant tolérer des populations importantes, le **risque est faible**. Ces pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

• Autres ravageurs

Cicadelles : les attaques sont ralenties. Elles sont notées généralement jusqu'à la 5^{ème} feuille et jusqu'à la 8^{ème} feuille pour la plus forte attaque, les dernières feuilles sont saines.

• Pyrale

Pièges à Pheromone : pour la majorité des 23 pièges relevés, le vol continue à baisser. Les captures sont enregistrées dans 9 pièges :

- 3 sur les 6 en Charente et limitrophe de Dordogne,
- 5 sur les 10 pièges en Charente-Maritime (contre 1 sur les 12 la semaine dernière),
- Aucune capture sur 2 pièges en Deux-Sèvres,
- 1 sur 5 pièges en Vienne (contre 7 sur les 13 la semaine dernière).

Pièges lumineux : des captures sont enregistrées dans 3 pièges lumineux (2 en Charente-Maritime et 1 en Vienne).

Le réseau de pièges lumineux de FMC montre l'absence de capture dans la majorité des pièges et des reprises de captures dans quelques pièges du réseau aux nord de la Vienne et au nord des Deux-Sèvres.



Autres observations :

Les observations réalisées en centre Vienne montrent la présence de quelques attaques foliaires (perforations alignées) dans les parcelles examinées. Le taux de plantes avec des attaques est faible.

Les stades larvaires retrouvés sont généralement des L2 et L3. Ces larves sont rencontrées sur les dernières feuilles encore enroulées. Ces larves sont encore baladeuses mais les plus avancées évoluent dans la tige.

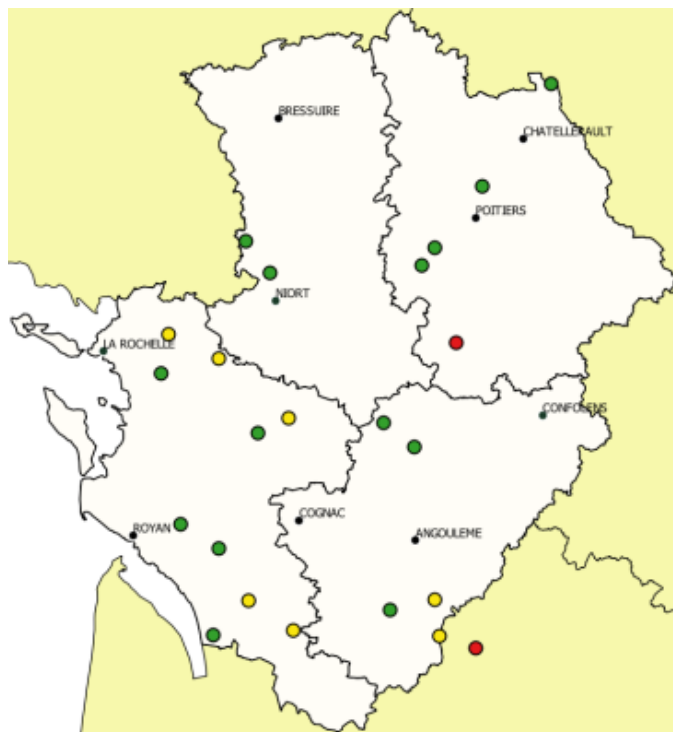
Réseaux de pièges lumineux FMC en partenariat avec les agriculteurs, les coopératives et les négociants



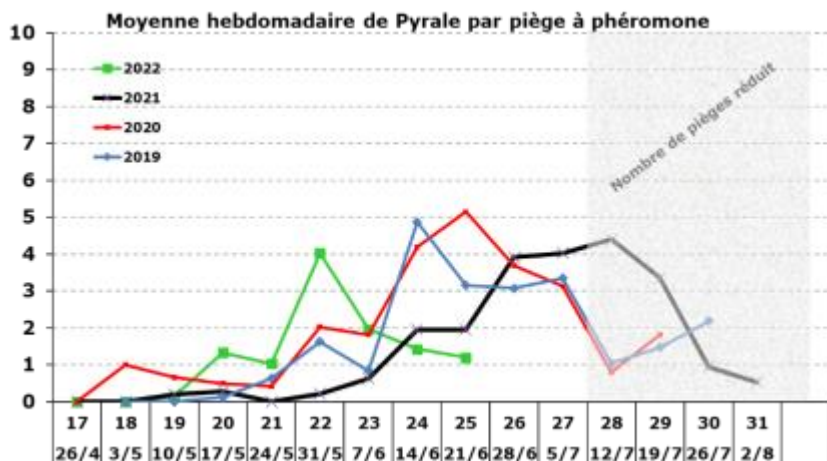
Source : Arc Far Intelligence

Gris : piège non vérifié
Vert : 0 capture / semaine
Jaune : 1 – 10 captures / semaine
Rouge : 11 ou + captures / semaine

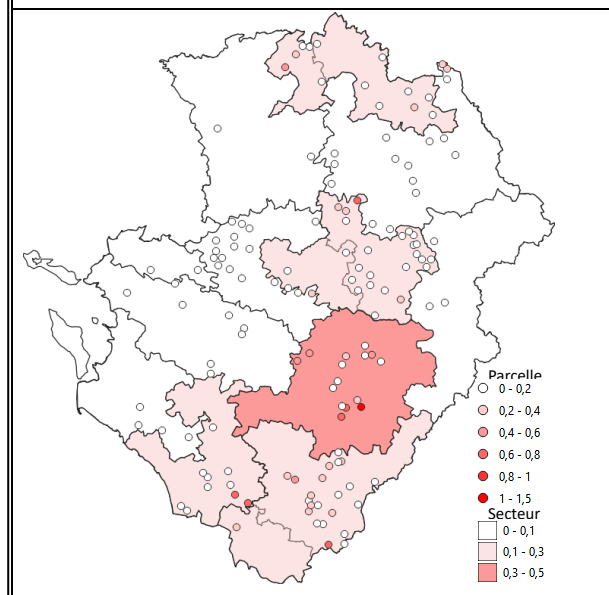
Réseau de pièges à phéromone : Captures de pyrales du 15/06 au 21/06



Nombre de papillons
 ● 0
 ● 0.01 - 5
 ● > 5



Moyenne de larve de pyrale (tous stades) par plante et par secteur



Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 ([BSV GC PC n°40-bilan maïs 2021](#)), en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10 %).

Rappel : les populations larvaires hivernantes (larves de derniers stades pouvant passer l'hiver) observées au moment de la prospection sont en-dessous d'une larve pour 10 plantes dans la majorité des secteurs. Elles sont moins importantes dans les départements 79 et 86 que dans les départements 16 et 17. Le suivi du vol et les observations (pontes et larves) restent les principaux critères pour l'évaluation du risque pour cette campagne.

Évaluation du risque :

Le vol de la pyrale continue globalement à diminuer. Les populations larvaires se développent rapidement et sont en cours d'évolution vers l'intérieur des tiges pour continuer leur cycle. Une fois dans les tiges, ces larves ne seront plus exposées aux moyens de lutte.

En cas de températures anormalement chaudes pour les prochaines semaines, l'émergence d'une 2^{ème} génération de pyrale sera précoce et pourrait présenter un risque pour les maïs semence ou popcorn. Le suivi du vol est nécessaire pour l'évaluation du risque.

Le risque pyrale est à considérer dans les secteurs à risque, mais la prédominance de la sésamie dans l'ensemble de Poitou-Charentes, rend l'évaluation du risque sésamie prioritaire à celle de la pyrale.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

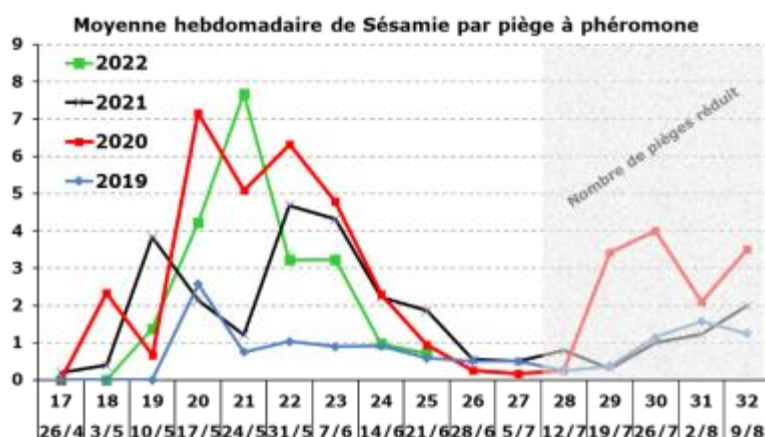
Les produits de biocontrôle sont listés dans [la note de service DGAL/SDSPV/2022-402 du 20/05/2022](#)

• Sésamie

Pièges à phéromone : pour la majorité des 22 pièges observés, le vol est encore plus faible que celui de la semaine dernière. Les captures sont enregistrées dans seulement 5 pièges (contre 12 des 33 pièges de la semaine dernière). Les captures de cette semaine varient de 1 à 8 sésamies par piège. Sur un piège en Nord Vienne, le nombre de sésamie est passé de 4 à 8 individus.

Pièges lumineux : aucune capture n'est enregistrée dans les pièges lumineux BSV.

Le réseau de pièges lumineux de FMC montre aussi, hormis 2 pièges, l'absence des captures de sésamie.



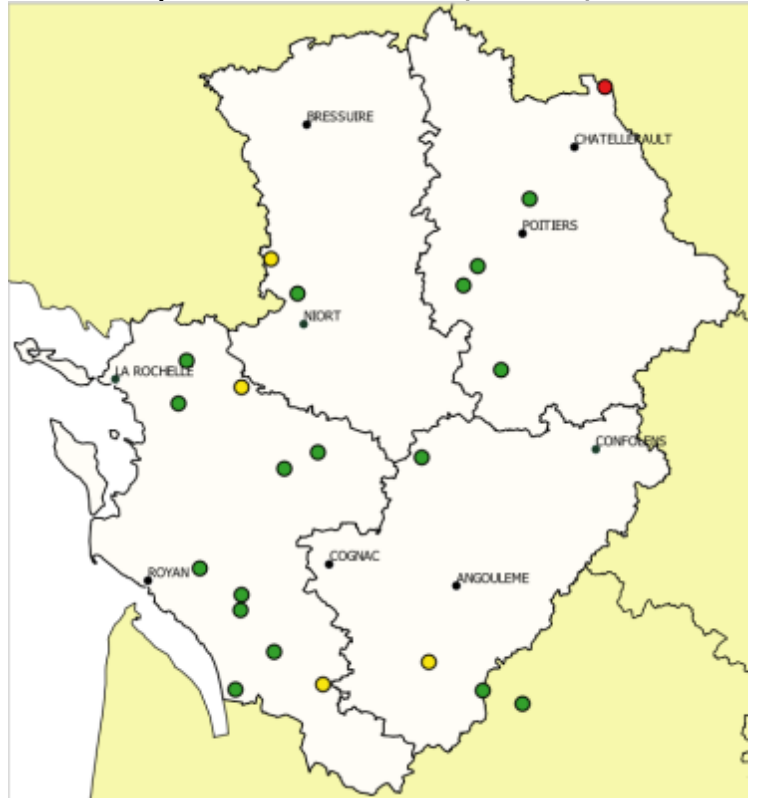
Réseaux de pièges lumineux FMC en partenariat avec les agriculteurs, les coopératives et les négoce



Source : Arc Far Intelligence

Gris : piège non vérifié
 Vert : 0 capture / semaine
 Jaune : 1 – 10 captures / semaine
 Rouge : 11 ou + captures / semaine

Réseau de pièges à phéromone : Captures de sésamies du 15/06 au 21/06



Nombre de papillons

● 0
 ● 0.01 - 5
 ● > 5

Informations modèle :

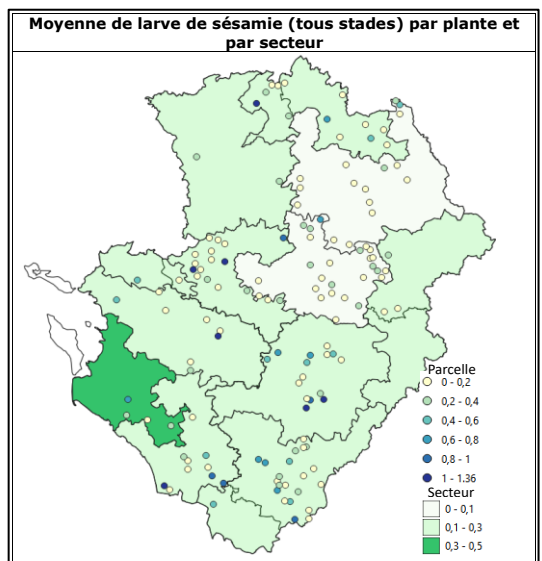
Les indications du modèle de développement de la sésamie (anciennement Nona) montrent que le vol est réalisé au moins à 99% en Poitou-Charentes.

Quant aux populations larvaires (de L1 à L3) et œufs, engendrés par ce 1^{er} vol, elles sont encore très dominantes par rapport aux populations larvaires plus âgées. Ces dernières (de L4 à L7 sont non baladeuses) sont proportionnellement plus importantes dans la partie sud que vers le nord et elles représentent 67, 51, 47 et 22 % des populations respectivement à Saintes, Chalais, Niort et Poitiers.

Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 ([BSV GC PC n°40-bilan maïs 2021](#)), en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Rappel : comme pour la pyrale, les populations larvaires hivernantes de sésamie (larves de derniers stades pouvant passer l'hiver) observées au moment de la prospection sont en-dessous d'une larve pour 10 plantes dans la majorité des secteurs. Elles sont moins importantes dans les départements 79 et 86 que dans les départements 16 et 17. Le suivi du vol et les observations (pieds de ponte) restent les principaux critères pour l'évaluation du risque pour cette campagne.



Évaluation du risque :

Le vol de la sésamie touche à sa fin. La proportion de populations de larves baladeuses (sensibles en cas de lutte) est faible pour la mise en place de la lutte dans les situations à risque. La majorité des larves sont de type « non baladeuses » et sont dans les tiges, à l'abri de la lutte conventionnelle.

Les températures anormalement élevées de ce mois ont accéléré le développement larvaire. L'arrivée de la 2^{ème} génération risque d'être précoce et présenterait un risque pour les maïs semence ou popcorn. Le suivi du vol est nécessaire pour l'évaluation du risque.

Le risque sésamie prédomine sur celui de la pyrale dans la majorité des situations en Poitou-Charentes. Le suivi du 2^{ème} vol (prochainement) est important pour la continuité de l'évaluation du risque.

• Chrysomèle du maïs

Ce ravageur, responsable d'attaques sur racines du maïs est désormais implanté dans quelques parcelles et secteurs principalement en Charente. Nos conditions pédoclimatiques semblent être favorables à son adaptation et à l'infestation de nouvelles parcelles dans les zones contaminées.

Afin de vérifier la présence de ce ravageur, suivre son évolution au niveau du territoire et de déterminer les mesures nécessaires pour limiter son développement, il est important de réaliser le piégeage de cet insecte dans les parcelles de maïs des secteurs les plus à risque.

Ainsi, la surveillance de cette Chrysomèle est maintenue pour 2022 et nécessite d'être intensifiée dans les territoires infestés et limitrophes à ceux-ci (Cf. carte). Cette surveillance repose essentiellement sur l'implication des producteurs et techniciens de la filière maïs qui assureront l'observation des pièges attractifs selon un protocole très simple (1 par parcelle de maïs) de début juillet à fin août. La fourniture du matériel, l'information ainsi que la coordination du réseau seront assurées par la FREDON N-A (OVS du végétal).

Réseau de surveillance 2022 :

Pour la surveillance du ravageur, des pièges seront mis en place la semaine prochaine par des bénévoles (techniciens et agriculteurs).

Pour participer à cette surveillance et connaître la situation sur vos parcelles ou sur votre commune, faites-le savoir par SMS en indiquant votre nom et votre commune au 07 60 57 78 75.



Les populations observées en Poitou-Charentes restent encore faibles pour engendrer des dégâts significatifs. Cependant, les populations actuelles risquent de se développer et se disséminer sur le territoire.

Il est important de limiter la progression de ce ravageur rapidement et collectivement. La rotation des cultures, organisée sur un territoire, est le moyen le plus efficace pour ralentir le développement de ce ravageur.

La surveillance de toutes les parcelles de maïs des communes infestées et des communes limitrophes est nécessaire pour la mise en place des actions de lutte.

• Datura

Cette plante invasive est signalée dans quelques parcelles. Le temps chaud et les orages ou averses de fin mai et juin sont très favorables à son développement notamment dans du maïs ayant rencontré des difficultés de levées ou de pertes liées à la prédation par les oiseaux.



En plus de la concurrence qu'elle crée aux cultures, elle est problématique lors de la récolte car c'est une plante toxique pour l'homme comme pour les animaux.

Il est donc indispensable de mettre en œuvre une stratégie globale de lutte en actionnant tous les leviers permettant d'éviter la production et la dissémination de graines : travail du sol si levée de datura en interculture, gestion des fossés et des passages d'enrouleur, rotation.... En début d'infestation, l'arrachage le plus tôt possible et avant la fructification, est souvent suffisant. En cas d'intervention tardive, il faudra en plus évacuer et détruire les plantes arrachées hors de la parcelle infestée.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur la reconnaissance, la biologie, la nuisibilité et notamment les moyens de lutte en consultant les liens suivants : <https://www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/fiches-de-reconnaissance> et <http://www.infloweb.fr/datura-stramoine>

Afin de déterminer la répartition de cette adventice sur le territoire, nous vous invitons à signaler sa présence via le lien suivant : <http://www.signalement-adventices.fr/>

Guide maïs

Guide de l'observateur Maïs pour vous aider

Un guide de l'Observateur *maïs* a été édité par le réseau des BSV Grandes cultures Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque parasite, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres parasites. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du parasite. Ce guide est composé à la fois :

- de fiches générales qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de fiches individuelles par bio-agresseur qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par parasite** : [Guide observateur maïs](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, Bellanné SA, CA 16, CA 17, CA79, CA 86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejésus, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop Sèvre et Belle, Ets Ferru, Ets Lamy, FDCETA 17, FREDON, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terres Inovia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "